



**Convention de partenariat 2021-2025.
Entre, le Département d'Ille-et-Vilaine et Bretagne Vivante.
Avenant 2022 – Modification 1.**

**Soutien exceptionnel au projet expérimental de mobilisation et de coopération
territoriale pour la biodiversité sur les communes de Dol-de-Bretagne,
Baguer-Pican et Epiniac.**

ENTRE :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, situé Hôtel du Département - 1, avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 RENNES Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental,

ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET :

L'association BRETAGNE VIVANTE - SEPNEB, régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'Utilité Publique, dont le siège social est situé au 186, rue Anatole France, BP 63121, 29231 Brest Cedex 3 - N° Siret 777 609 639 00020, code APE 9104 Z - représentée par sa Présidente, Madame Gwénola KERVINGANT,

ci-après dénommée « Bretagne Vivante »,

d'autre part,

*Les articles suivants de l'avenant annuel à la convention de partenariat sont modifiés et complétés comme suit.
Toutes les autres clauses de l'avenant annuel 2022 restent maintenues et demeurent applicables.*

Article 1 – ACTIONS RETENUES POUR 2022

AXE 3 – Contribuer à la politique d'éducation à l'environnement du Département d'Ille-et-Vilaine.

Volet 3 – Travail Inter-structures autour de projets départementaux et des pratiques pédagogiques.

- **Démarche expérimentale de mobilisation et de coopération territoriale pour la biodiversité sur les communes de Dol-de-Bretagne, Baguer-Pican et Epiniac :**
- **Développement d'un réseau d'acteurs** sensibilisés et impliqués dans le projet biodiversité du territoire :
 - Outils participatifs : appel à témoins, forum, outils numériques et cartographiques (géonature citizen),
 - Sorties découverte de la nature de la commune avec les citoyens, les assos, les élus,
 - Soirées ou temps de collectage de savoirs et savoir-faire anciens liés à la nature,
 - Présentation de l'ABC aux écoles et identification de référents par école.
- **Organisation des 24 h de la biodiversité :**
 - Visites et ateliers sur 3 sites du territoire,
 - Temps d'échange et de forum sous le chapiteau de la Bigotière (éco-hameau,
 - Sortie chiroptères et atelier papillons de nuit.
- **Participation et contribution au festival « Bouge ta baie »** (stand biodiversité, temps agriculture et biodiversité, sortie nature).

Article 5 – MONTANT DE L'AVENANT

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000€ vient compléter la subvention annuelle de 50 600€ pour financer la réalisation de la **Démarche expérimentale de mobilisation et de coopération territoriale pour la biodiversité sur les communes de Dol-de-Bretagne, Baguer-Pican et Epiniac.**

Article 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement unique exceptionnel complémentaire interviendra à la signature du présent avenant 2022-Modification 1.

Aucun bilan n'est requis pour cette prestation exceptionnelle.

Fait à RENNES en deux exemplaires, le :

Pour Le Président et par délégation
La Conseillère départementale,
Déléguée à l'Education populaire, éducation
à l'environnement,

Marion LE FRENE

Bretagne Vivante
La Présidente,

Gwénola KERVINGANT



**Convention de partenariat 2021-2025.
Entre le Département d'Ille-et-Vilaine
et l'association Nature et Mégalithes - CPIE Val-de-Vilaine.**

**Avenant 2022 – Modification 1
Relevant de la thématique
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT**

**Soutien exceptionnel dans le cadre du projet
« Trame Verte et bleue – Zones humides - Eco-territoire du Sud 35 »,
porté par l'association.**

ENTRE :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, situé Hôtel du Département - 1, avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 RENNES Cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, d'une part,

ET :

L'association Nature et Mégalithes - CPIE Val-de-Vilaine, située 10 Allée des Cerisiers – 35550 SAINT-JUST, représentée par Loïc DUTAY son Président dûment habilité.

d'autre part,

*Les articles suivants de l'avenant annuel à la convention de partenariat sont modifiés et complétés comme suit.
Toutes les autres clauses de l'avenant annuel restent maintenues et demeurent applicables.*

Article 1 - ACTIONS RETENUES

Réalisation et suivi d'une démarche expérimentale de participation citoyenne dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal et du recensement des continuités écologiques, porté par le CPIE Val-de-Vilaine intitulée « **Trame Verte et bleue – Zones humides - Eco-territoire du Sud 35** » ; Les actions menées dans le cadre de cette démarche sont précisées comme suit :

- **Création et animation de comité citoyens** sur les communes du territoire ciblé. Trois nouveaux comités seront notamment constitués sur les communes de Sainte-Marie, Renac et Saint-Just,
- **Cartographie des zones humides, mise à disposition des données au citoyen.nes. Création et animation d'une exposition,**
- **Arbres remarquables et trognes** : animation d'un recensement des arbres remarquables par la population et organisation de balades de découvertes,
- **Formations à la biodiversité auprès des élu.es, habitant.es, agent.es communaux.**

Article 3 – MONTANT DE L'AVENANT

Le soutien exceptionnel du Département sur ce projet spécifique s'élève à 10 000 euros.

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Les modalités de versement de ce soutien exceptionnel sont les suivantes :

- 100 % à la signature de l'avenant modifié

Aucun bilan ne sera requis sur cette prestation exceptionnelle.

Fait à Rennes en deux exemplaires, le :

Pour Le Président et par délégation
La Conseillère départementale,
Déléguée à l'Education populaire,
éducation à l'environnement,

Marion LE FRENE

Nature et Mégalithes - CPIE Val-de-Vilaine
Le Président,

Loïc DUTAY

CEN00214 - 22 - CP DU 05/12/22 - ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

C o m m i s s i o n p e r m a n e n t e

Date du vote : 05-12-2022

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IPE00215	22 - F - CPIE VAL DE VILAINE - SOUTIEN EXCEPTIONNEL
IPE00229	22 - F - BRETAGNE VIVANTE - SOUTIEN EXCEPTIONNEL

Nombre de dossiers 2

Observation :

ENVIRONNEMENT - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 738 6568 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :



ASSOCIATION NATURE ET MEGALITHES - CPIE VAL DE VILAINE

10 ALLEE DES CERISIERS 35550 SAINT-JUST

2022

ACL01128 - D3565271 - IPE00215

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine		démarche d'inventaire des continuités écologiques et des éléments ponctuels naturels du paysage, plan d'actions pour leur préservation et programme de sensibilisation et de participation citoyenne.	INV : 82 600 € FON : 33 797 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	10 000,00 €	



BRETAGNE VIVANTE (SEPNB)

48 Boulevard Magenta 35000 RENNES

2022

AEV00036 - D3540023 - IPE00229

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine		démarche d'atlas de la biodiversité sur les communes de Dol-de-Bretagne, Epiniac, Baguer-Pican, plan d'actions pour leur préservation et programme de sensibilisation et de participation citoyenne.	FON : 56 500 €		€	FORFAITAIRE	10 000,00 €	10 000,00 €	



Une voix pour la nature

Bretagne Vivante sepnb
19 rue de Gouesnou

29200 Brest
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

SIRET 777 509 639 000 61 / Code APE 9104 Z
www.bretagne-vivante.org

Accès parking et livraison :

Espace associatif de Pen ar Creac'h
Rue de Pen ar Creac'h

Monsieur le Président
Département d'Ille-et-Vilaine
Service Patrimoine Naturel
Espaces Naturels et Paysages
1 avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex

À Rennes, le 21 mars 2022

Dossier suivi par : Perrine PIGEON perrine.pigeon@bretagne-vivante.org

Objet : Demande de subvention complémentaire

Monsieur le Président,

Depuis le début des années 1990, Bretagne Vivante et le Département d'Ille-et-Vilaine ont initié et développé un partenariat riche tant en termes de production technique que d'échanges, de relations, de confiance mutuelle.

Après toutes ces années, nous nous posons les questions suivantes : en dehors des Espaces Naturels Sensibles, comment agir pour la biodiversité ? Comment favoriser une réelle appropriation et une action concrète pour la biodiversité dans les territoires, par et pour ceux qui y vivent ?

Pour nous, la réponse aux enjeux de biodiversité passera par une action volontariste et collective à l'échelle locale. Bretagne Vivante propose d'amplifier une démarche engagée avec des élus et des acteurs locaux sur un territoire pilote : les 3 communes de Dol de Bretagne, Baguer-Pican et Epiniac. Notre idée est de développer **un projet expérimental et coopératif de mobilisation des acteurs pour la biodiversité de leur territoire.** Vous trouverez ci-joint une présentation de ce projet, co-porté par Bretagne Vivante et ses partenaires locaux (les 3 communes, la SCIC Le Ruisseau Coopérative, l'Association Des idées plein la Terre). Les moyens dotés par l'OFB pour l'Atlas de la Biodiversité Communale de ce territoire ne suffisant pas, nous sollicitons une enveloppe complémentaire. Elle nous permettra sur 2022 de développer un réseau d'acteurs de plus en plus large, à travers des outils et des événements mobilisateurs, faisant appel à des modalités participatives diverses. Cette année servira de base solide pour une dynamique plus ambitieuse dans les années suivantes, connecté au contrat de territoire de la communauté de communes et aux financements de la Région.

Ce territoire abrite un Espace Naturel Sensible (La Higourdaie à Epiniac) et un site labellisé (la vallée du Guyould à Dol), deux sites qui sont en phase de révision ou d'élaboration d'un plan de gestion. C'est donc également une opportunité pour favoriser des synergies de liens avec le

territoire et ses acteurs. Nous comptons bien vous inviter, vous et vos services, à des temps de construction et d'action collective.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part à cette sollicitation, nous restons à votre disposition pour toute demande de complément. Je vous prie de bien vouloir accepter mes plus sincères salutations.

Gwénola Kervinant,
Présidente

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.



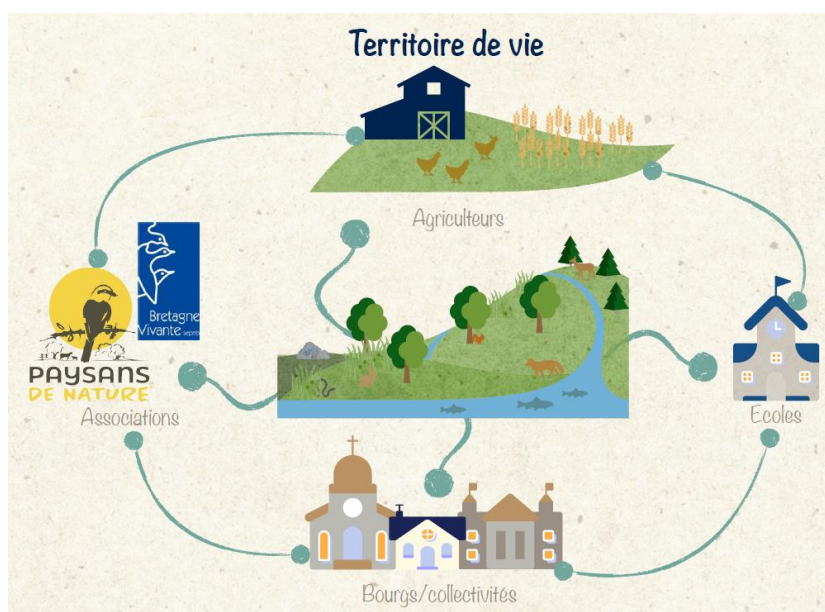
Agir ensemble pour un territoire vivant.
Projet expérimental de mobilisation et de coopération pour la
biodiversité.

Demande complémentaire de financement pour l'année 2022.

Enjeu et problématique : le changement climatique comme la crise de la biodiversité impactent et vont impacter nos vies et nos activités de manière de plus en plus forte. Ces crises marquent une logique d'aménagement du territoire qui s'est faite au détriment des fonctionnements des systèmes vivants, dont nous faisons partie. Nos associations ont tiré le bilan que les logiques de protection d'espaces naturels ou de compensation des aménagements ne suffisent plus. Il s'agit désormais de favoriser une régénération du vivant dans les territoires, ce qui passe par une appropriation et une action des citoyens, élus et organismes locaux, dans la durée.

Or, les dispositifs existants (atlas, inventaires, ...) restent souvent trop techniques et butent sur la difficulté d'associer les citoyens et les acteurs locaux à la démarche (agriculteurs, entreprises, écoles, ...). L'enjeu sociologique, culturel et pédagogique rejoint alors l'enjeu écologique.

C'est pourquoi nous proposons ici d'expérimenter une approche différente, basée sur la construction partagée d'un territoire vivant et résilient à partir de la contribution et de la coopération d'un réseau d'acteurs de plus en plus large.



Projet de territoire rayonnant à partir d'un espace naturel

Quel territoire ?

Expérimenter une démarche citoyenne suppose de travailler sur un territoire de taille modeste (quelques communes), pour pouvoir mener cette expérimentation de manière assez précise et concertée.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE



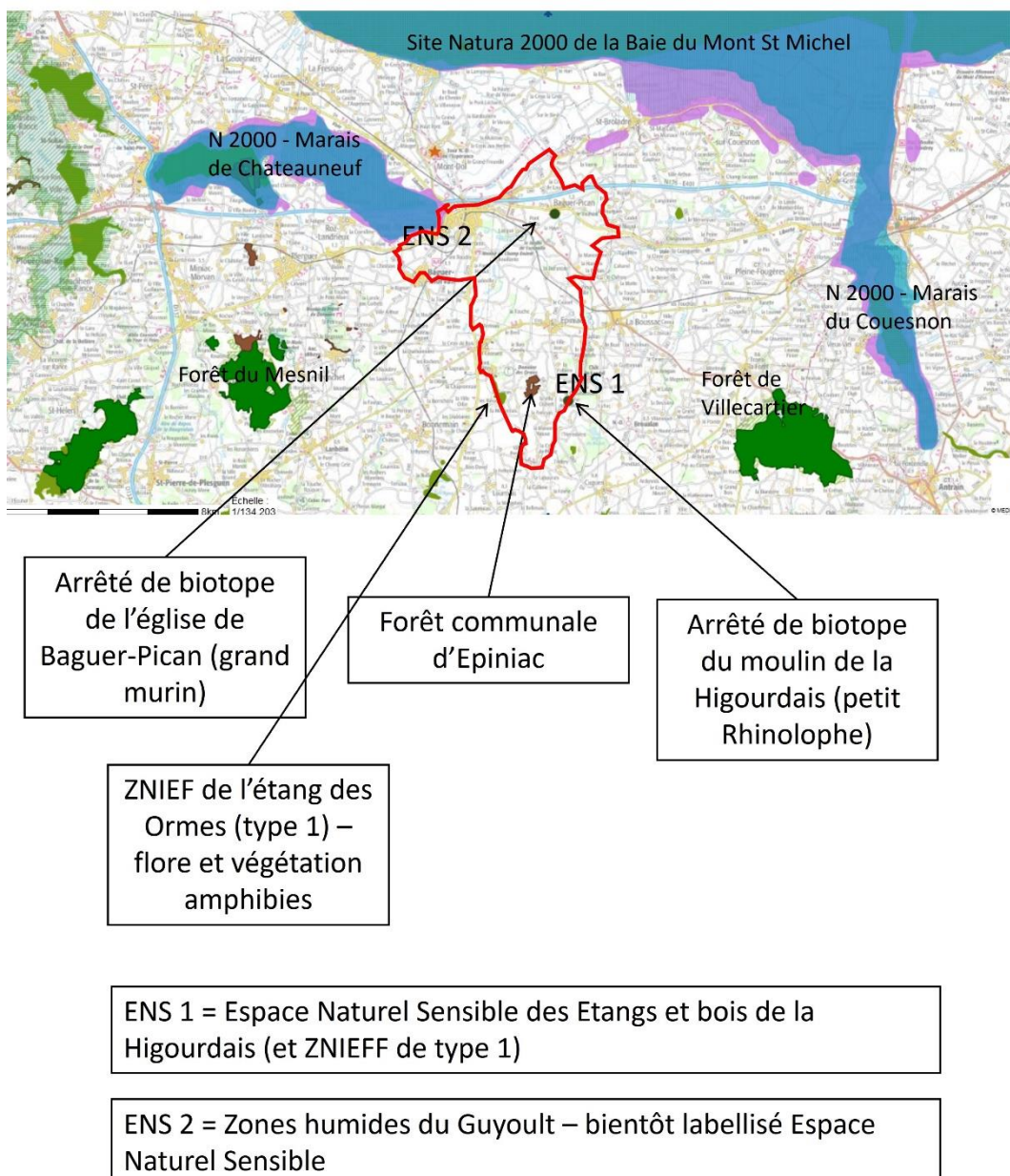
Source : GéoBretagne – Géoportail

Le territoire est donc composé de 3 communes sur le Nord du département : Dol-de-Bretagne, Baguer-Pican et Epiniac. Ces 3 communes sont lauréates, en partenariat avec des acteurs locaux (la SCIC Le Ruisseau coopérative et les associations Des idées plein la Terre, Bretagne Vivante) de l'appel à projets sur les Atlas de Biodiversité Communaux (ABC) porté par l'OFB, pour les deux années 2022 et 2023.

Ce territoire présente quelques caractéristiques et atouts :

- Du point de vue de la nature et des paysages :
 - Il contient des espaces naturels sensibles (La Higourdais et le site labellisé de la vallée du Guyoult à Dol) et d'autres espaces naturels (landes communales à Epiniac, sites à chiroptères, boisements et zones humides, ZNIEFF de l'étang des Ormes).

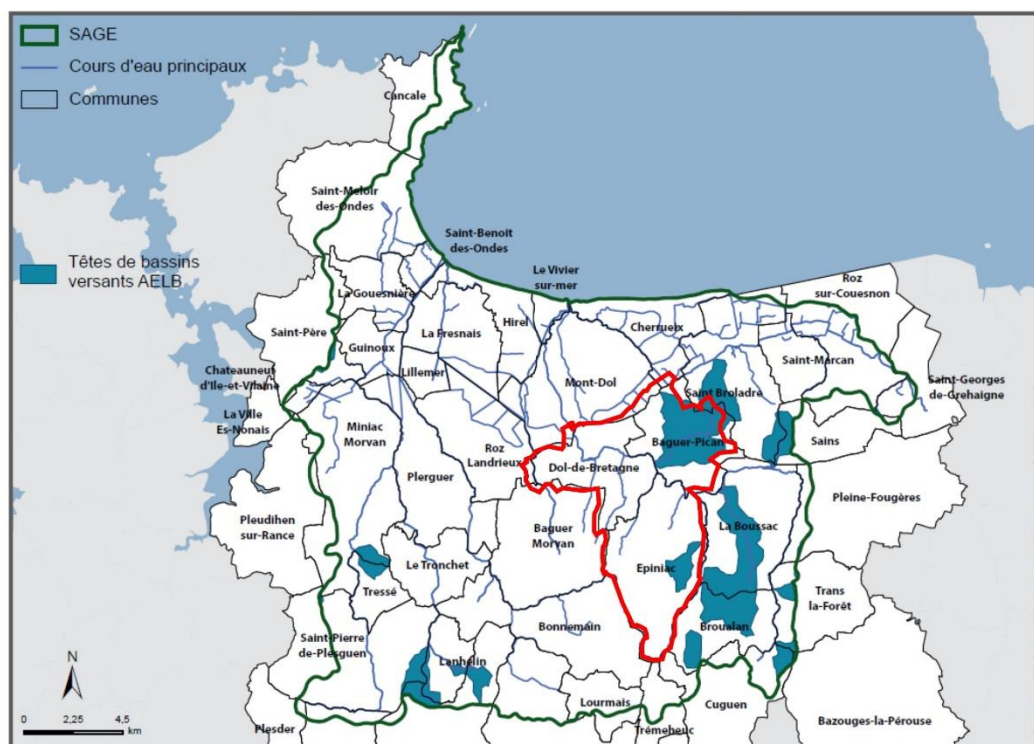
Espaces protégés pour la biodiversité
Source : Carmen - DREAL Bretagne



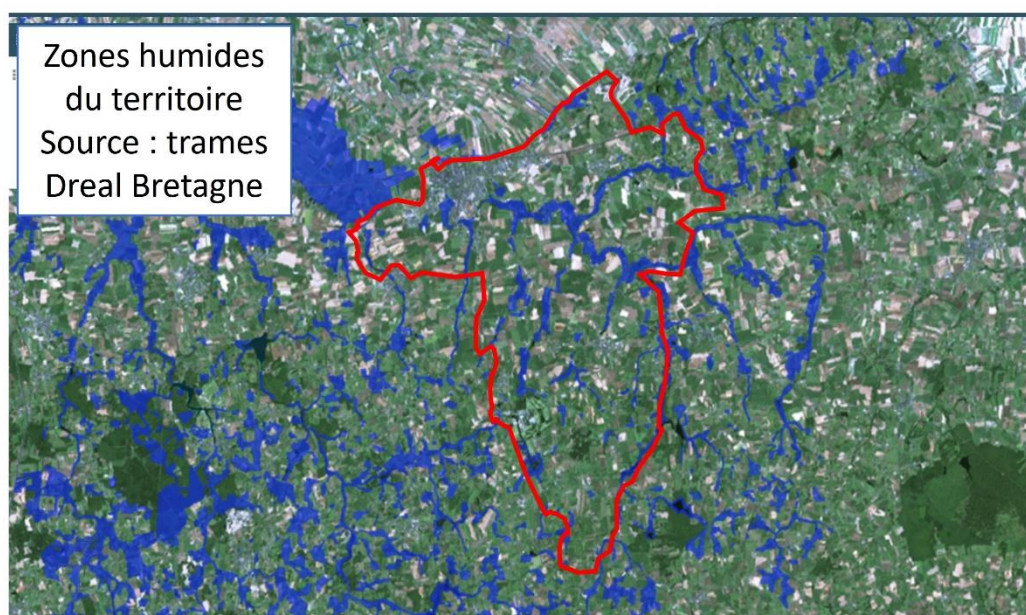
- Il a conservé un bocage diversifié, en particulier sur le socle granitique à Epiniac et Baguer-Pican, et il est parcouru de vallées humides et boisées riches d'une grande naturalité.
- Néanmoins, ce bocage continue à vieillir et être érodé, et la qualité des cours d'eau, juste en amont de la Baie du Mont Saint-Michel, reste médiocre.

Un rôle de château d'eau pour le territoire

Source : SBC Dol



Carte 24 : Localisation des têtes de bassins selon la définition du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015
(Source : AELB – 2013)



- **Du point de vue des initiatives et acteurs impliqués :**

- **La SCIC le Ruisseau Coopérative** est basée sur l'éco-hameau de la Bigotière à Epiniac, devenu terre-lieu riche de différents pôles d'activités (social, écologique, agricole, culturel, ...).



Avec ses 75 sociétaires, la SCIC développe des actions autour de la transition alimentaire (Paniers du Ruisseau avec 35 producteurs), agricole (Groupement Foncier Agricole) et écologique du territoire (à terme école de l'arbre et du bocage).

- **L'association Des idées plein la Terre** réalise des animations nature et de mobilisation citoyenne sur le jardin, la biodiversité, la mobilité, l'environnement,
- **La bar associatif d'Epiniac, le Calibso**, est partenaire des deux acteurs précédents au sein de la fabrique de territoire, appel à projets national cherchant à renforcer les réseaux de tiers-lieux.
- Des démarches agricoles innovantes autour des enjeux de biodiversité ont déjà été initiées. Ainsi, un groupe local **de Paysans de nature** est animé par Bretagne Vivante, en lien avec Agrobio 35 et la SCIC le Ruisseau. Par ailleurs, est engagé dans une démarche nationale portée par un partenariat entre l'enseignement agricole et l'OFB, nommée Biodiv'expé. Il est le seul lycée agricole breton à être engagé dans cette action.



Une démarche en cours

Le dossier et désormais le projet d'ABC ont été montés en partenariat avec la SCIC le Ruisseau Coopérative, elle-même partenaire de Bretagne Vivante et de l'association Des idées plein la Terre à Dol de Bretagne. Le financement de 23000 € accordé à ce projet permet d'apporter une enveloppe globale de 14000 € pour les 3 structures citées ci-dessus, somme qui reste modeste au regard des ambitions affichées.

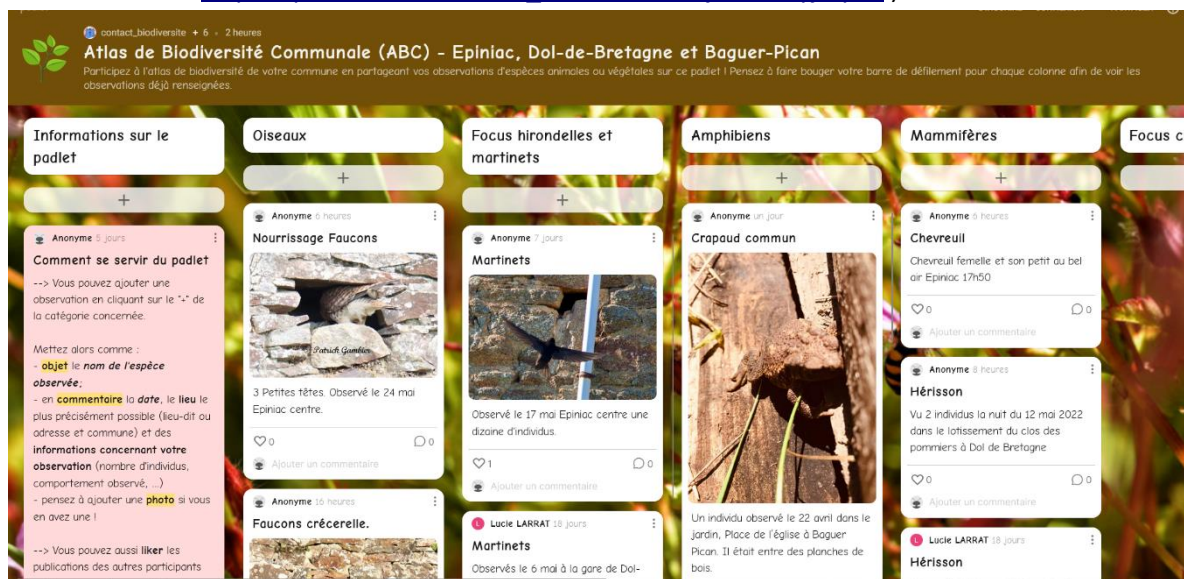
Le travail a démarré début 2022 par plusieurs actions :

- ❖ **Volet connaissance :**

- Etat des lieux des connaissances existantes : données du SAGE, de Breizh bocage, des ENS, de faune Bretagne, du Conservatoire Botanique...
- Cartographie des habitats et de la trame verte et bleue, en partant de la carte de

végétation du Conservatoire Botanique National de Brest, complétée par un niveau de précision dans les habitats selon la typologie Corine biotopes. L'objectif est de dresser une carte d'identité « nature » du territoire et d'en déduire des champs de protection mais aussi d'amélioration.

- ❖ Lancement ce printemps d'une campagne de sciences participatives :
 - D'un appel à témoins (Crapaud épineux, Hérisson, Martinet et Hirondelles,...)
 - D'un site internet avec relais sur les sites communaux, permettant de lancer une logique de forum participatif (un padlet : https://padlet.com/contact_biodiversite/ojufik4cxyjely8h)



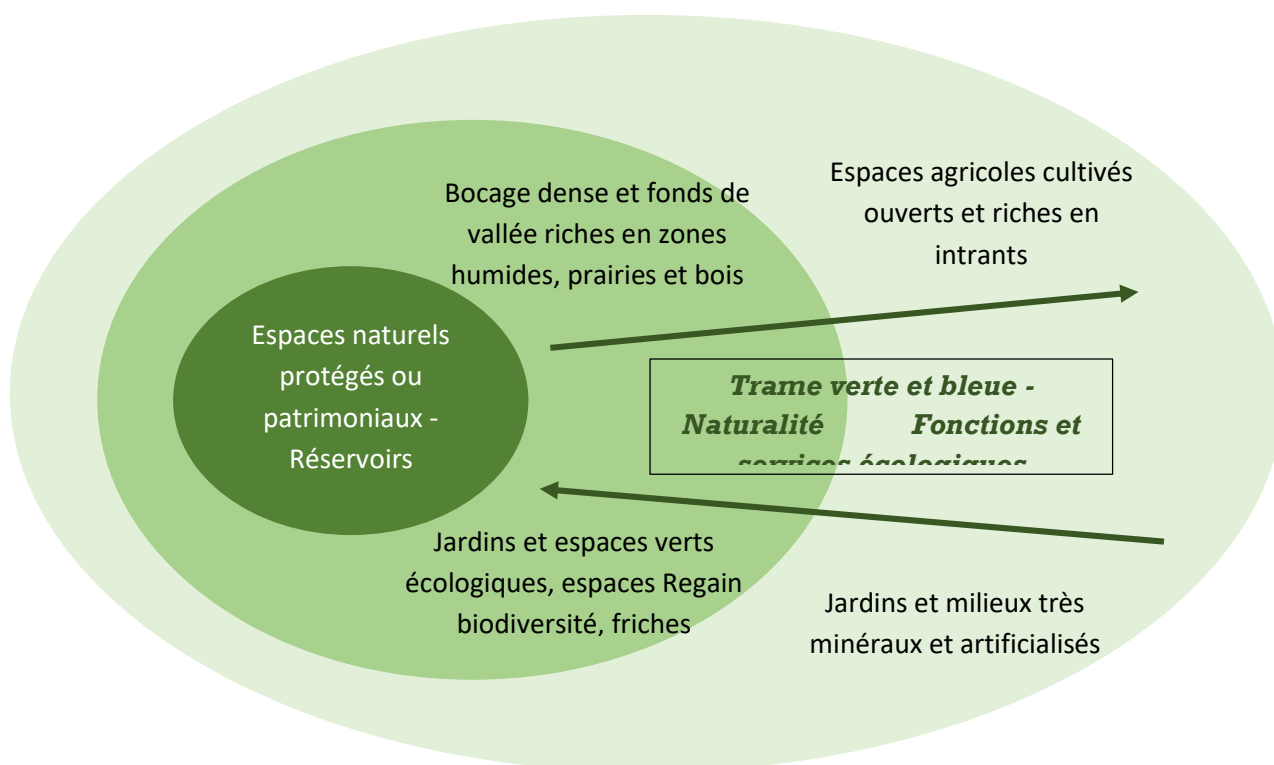
- ❖ Développement d'un réseau d'acteurs intéressés (groupe «nature ») pour contribuer à l'atlas et devenir des ambassadeurs de la nature.
 - Balades sur le terrain avec des membres d'associations culturelles du secteur, d'associations de chasse, de randonneurs
 - Visites des écoles dans l'objectif de repérer des enseignants référents pour l'ABC, et ainsi développer des actions pédagogiques (y compris la réalisation d'une mallette pédagogique pour les écoles du territoire).
 - Temps de collectage des savoirs et savoir-faire locaux autour de la nature

Pourquoi demander un complément financier ? Pour quelles plus-values ?

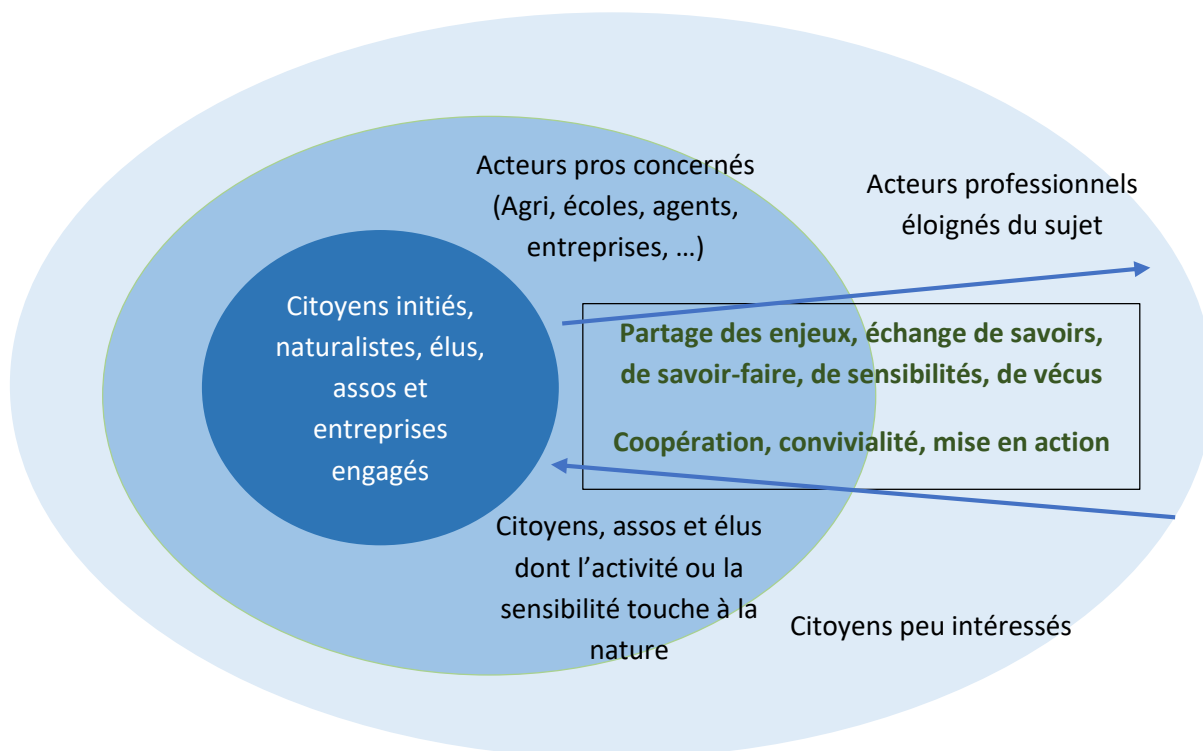
L'idée est d'avoir une double démarche permettant de s'intéresser à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des citoyens, dans une double démarche centrifuge :

- Sur le volet connaissance :

Il s'agit de développer une approche écosystémique et dynamique du territoire, à partir des réservoirs de biodiversité existants (par exemple des ENS) pour aborder l'ensemble du territoire afin de caractériser son état de santé en termes de naturalité et de fonctionnalité écologique. Cela doit permettre de dresser un état de santé de la nature dans le territoire, et des enjeux.



- **Sur le volet appropriation – implication** : L'objectif est de ne pas en rester à des cercles d'initiés mais d'ouvrir à différents acteurs avec l'idée que tout le monde a des réflexions et expériences à vivre et à partager sur ce sujet, et que tout le monde est concerné par les enjeux et l'action.



Cette double action d'ouverture est essentielle pour pouvoir dépasser les espaces protégés et les publics convaincus.

Mais comment faire ? La « recette » n'est pas simple...

Nous proposons de tester plusieurs actions dès cette année 2022 pour accentuer la partie mobilisation et implication des acteurs :

- Développement d'un réseau d'acteurs sensibilisés et impliqués dans le projet biodiversité du territoire, sous forme d'un listing d'acteurs nourri au fur et à mesure des actions, du vécu, des moments conviviaux :
 - o Outils participatifs : appel à témoins, forum, outils numériques et cartographiques (géonature citizen)
 - o Sorties découverte de la nature de la commune avec les citoyens, les assos, les élus
 - o Soirées ou temps de collectage de savoirs et savoir-faire anciens liés à la nature
 - o Présentation de l'ABC aux écoles et identification de référents par école
- **Organisation des 24 h de la biodiversité les 8 et 9 juillet :**
 - o **Visites et ateliers sur 3 sites du territoire le vendredi après-midi puis le samedi matin, un par commune, avec un triple objectif :**
 - **Accueillir et faire participer les habitants sous des formes diverses (observation, art, écriture, photo...)**
 - **Contribuer à la connaissance de ces milieux**
 - **Favoriser les échanges entre naturalistes, habitants, élus, associations...**
 - o **Temps d'échange et de forum sous le chapiteau de la Bigotière (éco-hameau) le vendredi à 18h :**
 - **Que faire pour la biodiversité, la nature sur notre territoire ?**
 - **Comment mobiliser et impliquer les habitants au-delà des cercles d'initiés ?**
 - **Comment sensibiliser aux enjeux planétaires et locaux (biodiversité – climat – eau ...) ?**
 - o **Apéro convivial le vendredi soir**
 - o **Sortie chiroptères et atelier papillons de nuit le vendredi soir**
- **Participation et contribution au festival « Bouge ta baie » à Baguer-Pican les 17 et 18 septembre**
 - o **Stand sur la biodiversité : exposition, présentation des premiers résultats de l'ABC, du réseau d'acteurs, recueil de points de vue sur le lien entre les habitants et la nature...**
 - o **Temps agriculture et biodiversité le samedi : Visite de ferme paysan de nature, signature d'engagements, forum sur l'alimentation du territoire**
 - o **Temps biodiversité le dimanche : Sortie nature à Baguer-Pican**

Ce projet a une vocation clairement interdisciplinaire et mêlera une approche écologique à une approche artistique et socio-culturelle.

Il se devra d'être concret avec un plan d'action clair visant à la restauration de la nature sur le territoire considéré.

Pour ce projet, nous sollicitons l'aide du Département à hauteur de **10 000 euros** (soit **20 jours de travail**, sans compter l'implication bénévole dans le projet).

Ces jours permettront de nous réunir tous les 2 mois ; de co-écrire le projet dans le temps, afin

de le présenter à d'autres financeurs potentiels (notamment la Région) ; de nous former à la coopération, dans le but d'animer l'an prochain une convention citoyenne; de mettre en place les deux temps forts présentés ci-dessus et co-organisés (Bretagne Vivante, Le Ruisseau, Des idées pleines la terre), de développer les actions avec les élus et les habitants des trois communes du territoire.

De son côté, Bretagne Vivante y consacrerait une grande partie de nos jours de vie associative départementale (6 jours par personne), voire régionale (8 jours).



VAL DE VILAINE



Trame Verte et Bleue – Zones Humides Eco-territoire du Sud 35

Les paysages et la biodiversité en Ille et
Vilaine sur
Sept communes

Pipriac - Langon - La Chapelle de Brain - Renac

Saint Ganton – Saint Just et Sainte-Marie

BRETAGNE – ILLE ET VILAINE – PAYS DE REDON

Structure porteuse et coordinatrice du projet :

CPIE Val de Vilaine

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Table des matières

<u>PREAMBULE</u>	3
1. <u>LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET : CPIE VAL DE VILAINE</u>	5
2. <u>Localisation / Territoire concerné</u>	6
• <u>Pipriac</u>	7
• <u>Langon</u>	9
• <u>La Chapelle de Brain</u>	11
• <u>Saint-Ganton</u>	13
• <u>Saint-Just</u>	15
• <u>Renac</u>	17
• <u>Sainte-Marie</u>	
3. <u>Les objectifs du projet</u>	18
4. <u>Programme d’actions</u>	19
5. <u>Les perspectives du projet</u>	21
6. <u>Calendrier de phasage du projet</u>	22

PREAMBULE

Le département d'Ille-et-Vilaine est un territoire aux multiples paysages, riche d'un patrimoine naturel diversifié.

53 sites, soit 2 900 ha de nature préservée, sont classés « Espace Naturel Sensible » (ENS). Depuis de nombreuses années, le Département gère ces milieux reconnus pour leur intérêt écologique pour assurer la continuité du développement des espèces végétales et animales, ordinaires et extraordinaires.

Certain que l'environnement est l'affaire de tous, il informe, sensibilise et associe les habitants à la protection de leur patrimoine naturel.

Le CPIE, administrateurs, salariés et partenaires réunis, a choisi d'organiser en septembre 2019 un forum "Effondrement de la biodiversité". Cette prise de conscience réunissant 200 personnes a débouché sur la mise en place d'un projet "l'arbre et la haie" soutenu ensuite par le Conseil Régional, le Conseil Départemental 35, Eau et Vilaine, Redon Agglomération et la fondation Yves Rocher et concerne aujourd'hui plus de 15 communes. Ce projet comprend des animations, une campagne de plantations de haies bocagères et la mise en œuvre d'une pépinière « végétal local » (objectif 25 000 arbres 2022/2023).

L'engagement ambitieux de quelques communes a conduit à l'été 2021 à une réflexion d'une extension de la campagne de plantations à une approche globale de protection et de conservation du patrimoine naturel et de sa biodiversité.

Les communes de Pipriac, La Chapelle de Brain, Saint-Just, Renac, Saint-Ganton et Langon ainsi qu'une dizaine de communes ont délibéré sur la mise en place d'une convention de partenariat dans le cadre de la campagne de plantations de haies bocagères sur 3 ans à partir de 2022.

Ainsi le partenariat CPIE/communes permet-il de préfigurer, par contagion géographique, l'engagement à construire un plan d'actions trame bleue et verte sur une micro-éco-région. Les ingrédients de prise de conscience et de volonté d'agir global sont présents et concertés entre élus, citoyens, militants et techniciens sur un territoire plus large qu'une commune permettant ainsi d'élargir l'approche des continuités écologiques.

De plus, une causerie/conférence récente et la venue de la ministre de la biodiversité à St Just en janvier 2022 ont mis en évidence le lien entre biodiversité naturelle et diversité culturelle, essentiel aux yeux d'acteurs moteurs de cette démarche.

Le 24 février 2022, le CPIE a organisé une conférence sur le thème « Biodiversité et maladies infectieuses » qui a regroupé près de 50 personnes

L'ensemble de la démarche s'appuie sur la complémentarité des partenariats construits depuis 20 ans par le CPIE :

- avec le Conseil Régional (conventions contrats nature, l'arbre et la haie)
- avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Eau et Vilaine (conventions triennales d'éducation à l'importance des haies bocagères et la qualité de l'eau)
- avec le Conseil Départemental 35 (et 44) (convention d'animations sur les espaces naturels sensibles)
- avec Redon Agglomération dans le cadre de leur Contrat Territorial des Milieux Aquatiques sur une durée de 4 ans avec la création par le CPIE Val de Vilaine d'un chantier « rivières » dédié à la

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

restauration des cours d'eau avant le travail de renaturation de ceux par des travaux de morphologie aquatique.

- avec Bretagne Vivante (en coanimation de l'Atlas de Redon et autres collaborations antérieures)
- avec l'Union Nationale des CPIE ainsi que l'Union Régionale (projet CHEMINS)
- avec la pépinière expérimentale de Guémené-Penfao (ONF)
- avec la SCEA maraichage et le réseau "le goût d'ici"
- avec le réseau AFAC Agroforesterie et le fond pour l'Arbre (Végétal Local)
- avec de multiples partenaires locaux (collectivités, associations, entreprises)

Le schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté en 2015 par le conseil Régional de Bretagne décline à l'échelle régionale la trame verte et bleu issue du Grenelle de l'environnement. Il cadre les projets en faveur des continuités écologiques. La création de haies et la restauration du bocage à l'échelle locale est un moyen majeur de transition écologique.

La Loi Paysage (loi du 8 janvier 1993) a renforcé la nécessaire prise en compte du paysage, patrimoine commun de la nation, dans les démarches d'aménagement.

En 2000, la Convention européenne du Paysage souligne que le paysage participe de l'intérêt général. Il est un élément essentiel du bien-être individuel et social, quel que soit le milieu ou le territoire considéré. Il participe également de la qualité du cadre de vie sur le plan culturel, écologique et environnemental. Enfin, sa protection, sa gestion et son aménagement constituent une ressource économique.

Avec l'entrée en vigueur en France de cette convention au 1er juillet 2006, l'État français s'est engagé à identifier et qualifier ses paysages en mobilisant les acteurs concernés, notamment les autorités locales et régionales.

Trame Vert et Bleue et les Zones Humides

LA TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

La trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides...). Ces deux composantes se superposent dans des zones d'interface (milieux humides et végétation de bords de cours d'eau notamment) et forment un ensemble destiné à assurer le bon état écologique du territoire.

La mise en valeur auprès de la population de la trame verte et bleue sur les communes participantes au projet de l'atlas de la biodiversité (Pipriac, Langon, La Chapelle de Brain et Saint-

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Ganton) et sur les communes limitrophes (Saint-Just, Sainte-Marie et Renac) permettrait de créer un lien cohérent entre ses sept communes.

LES ZONES HUMIDES

Les zones humides se caractérisent en France par leur richesse en habitats et en espèces, témoin d'une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial pour l'homme en matière d'adaptation au changement climatique à travers la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Les zones humides rendent aussi de nombreux services en matière de cadre de vie pour la population.

L'Ille-et-Vilaine se caractérise par la diversité des zones humides, au regard de leur taille et leur localisation. Elles sont d'autant plus importantes pour la ressource en eau dans le département que les nappes souterraines y sont rares et les débits des cours d'eau faibles en période sèche. Les principales causes locales de leur dégradation voire leur disparition sont la mise en culture, l'urbanisation et la création de plans d'eau.

Les zones humides font partie de la Trame Verte et Bleue. Celle-ci vise à intégrer l'impératif de maintien et de renforcement du caractère fonctionnel des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement.

Tous les milieux humides méritent d'être protégés pour les fonctions naturelles qu'ils assurent.

- rôle d'éponge : contribution à ralentir les ruissellements et à la prévention contre les inondations (expansion des eaux de crues)
- rôle de filtre : contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau par interception et absorption de nutriments et de substances toxiques
- réservoir biologique : zone de refuge et de garde-manger pour une multitude d'espèces animales et milieu favorable à de nombreuses espèces végétales protégées
- réserve de ressource en eau : contribution à l'atténuation des conséquences de sécheresse (recharge des nappes, soutien d'étiage)

1. La structure porteuse du projet

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Val de Vilaine est une association loi 1901 qui a été créée en 2003. Ses trois domaines d'interventions principaux sont :

- L'éducation à l'environnement et au développement durable :
 - Accueil de classes (en moyenne 250/an pendant 19 ans (environ 120 000 jeunes)) porte sur la compréhension sur la nature, des composants de la biodiversité et de ses enjeux.
 - Un partenariat avec le Syndicat Chère-Don-Isac depuis 2012 sur l'importance de la préservation de la qualité de l'eau
 - Réunion grand public (dont une formation sur la nature de l'eau et l'eau dans la nature)

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

- La valorisation du patrimoine :
 - Les Rencontres Préhistoriques de Bretagne en lien avec l'Environnement (naissance de l'agriculture, cuisine néolithique)
 - La construction d'habitats préhistoriques en lien direct avec le site d'implantation
 - Le projet de Sac'h Néo
- L'ingénierie environnementale :
 - Mise en place d'un forum sur les Zones Humides, qui a permis la prise de compétence « Eau » par Redon Agglomération
 - La réponse à l'AAP ForestClim en 2009
 - La mise en place d'un Groupement Foncier Agricole en 2010 sur 2 zones humides (St Ganton et St Just) ainsi qu'un troupeau de mouton en éco pâturage
 - Les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques avec la création d'un chantier d'insertion pendant 4 ans
 - La mise en place d'un plan de développement harmonieux de la Basse Vallée de l'Oust pendant 6 ans
 - Deux Contrats Nature
 - L'appui des collectivités locales dans la reprise des tâches du chantier nature de 2006 à 2021 (15 ans)

Qu'est-ce qu'un CPIE ?

« Les CPIE sont des associations qui contribuent au développement durable des territoires, à travers la sensibilisation, la formation, l'étude et la participation à des projets de développement locaux. Assembleurs de compétences, ils agissent en partenariat avec l'ensemble des acteurs de leurs territoires, en milieu rural ou urbain »

- La charte nationale de l'UNCPIE (extrait ci-dessus) exige des CPIE qu'ils soient des assembleurs de compétences en particulier dans le champ de la biodiversité (cf. action l'arbre et la haie en cours, cf. animation par le CPIE des sites mégalithes de Bretagne).
- Le CPIE a ainsi pu stabiliser ses compétences en s'appuyant sur un socle de prérequis dans le domaine de la biodiversité résumés ci-dessous:
 - La biodiversité est composée de systèmes vivants nichés dans d'autres systèmes vivants, à tous les échelons de la nature. Ceux-ci partagent de ressources à travers des frontières d'identité.
 - Tous les organismes vivants se nourrissent de flux continus de matière et d'énergie. Un écosystème ne génère aucun déchet.
 - C'est l'énergie solaire transformée en énergie chimique par la photosynthèse qui actionne les cycles écologiques.
 - Les échanges sont sous-tendus par la coopération, c'est ainsi que la vie a conquis la planète.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

- Plus la biodiversité est grande, plus les écosystèmes et les êtres qui les composent sont résistants.
- Un écosystème est un réseau souple et fluctuant grâce à des boucles qui le maintiennent en équilibre dynamique.

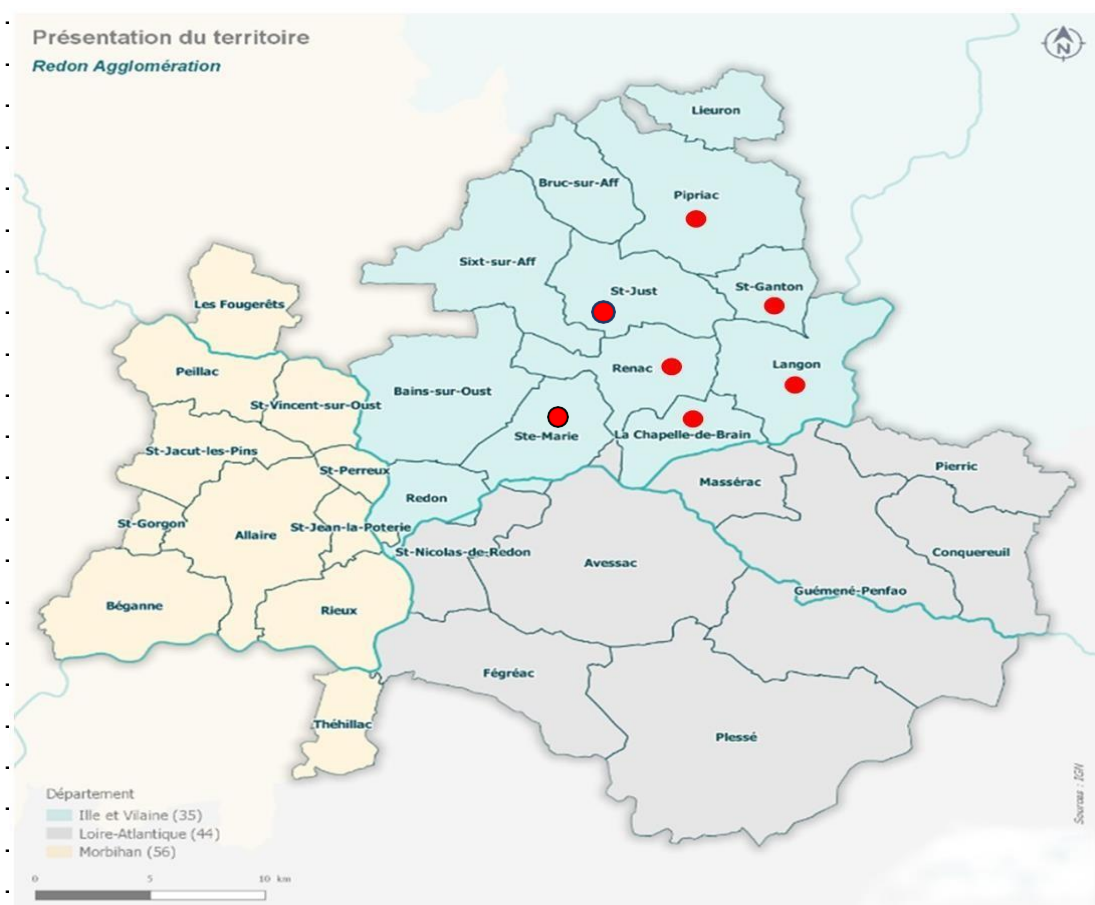
En 2005 le CPIE Val de Vilaine en partenariat avec la commune de St Just a mis en place et réalisé un Contrat Nature sur 4 ans afin de valoriser les différents espaces naturels de la commune ainsi que son histoire patrimoniale. A la suite de cela, la commune de St Ganton a souhaité également mettre en place son Contrat Nature qui a été réalisé à partir de 2008 sur la réouverture des fonds de la vallée de Beaucel.

Aujourd'hui, les maires de Renac et Saint-Just et quelques adjoints portent un intérêt très significatif pour les actions sur la biodiversité portées par le CPIE.

2. Localisation/Territoire concerné

Les 7 communes concernées par le projet de mise en valeur de la Trame Verte et Bleue et les Zones Humides se trouvent sur le territoire de Redon Agglomération Bretagne Sud (points rouge).

Il s'agit Pipriac, Langon, La Chapelle de Brain, Saint-Ganton, Saint-Just et Renac

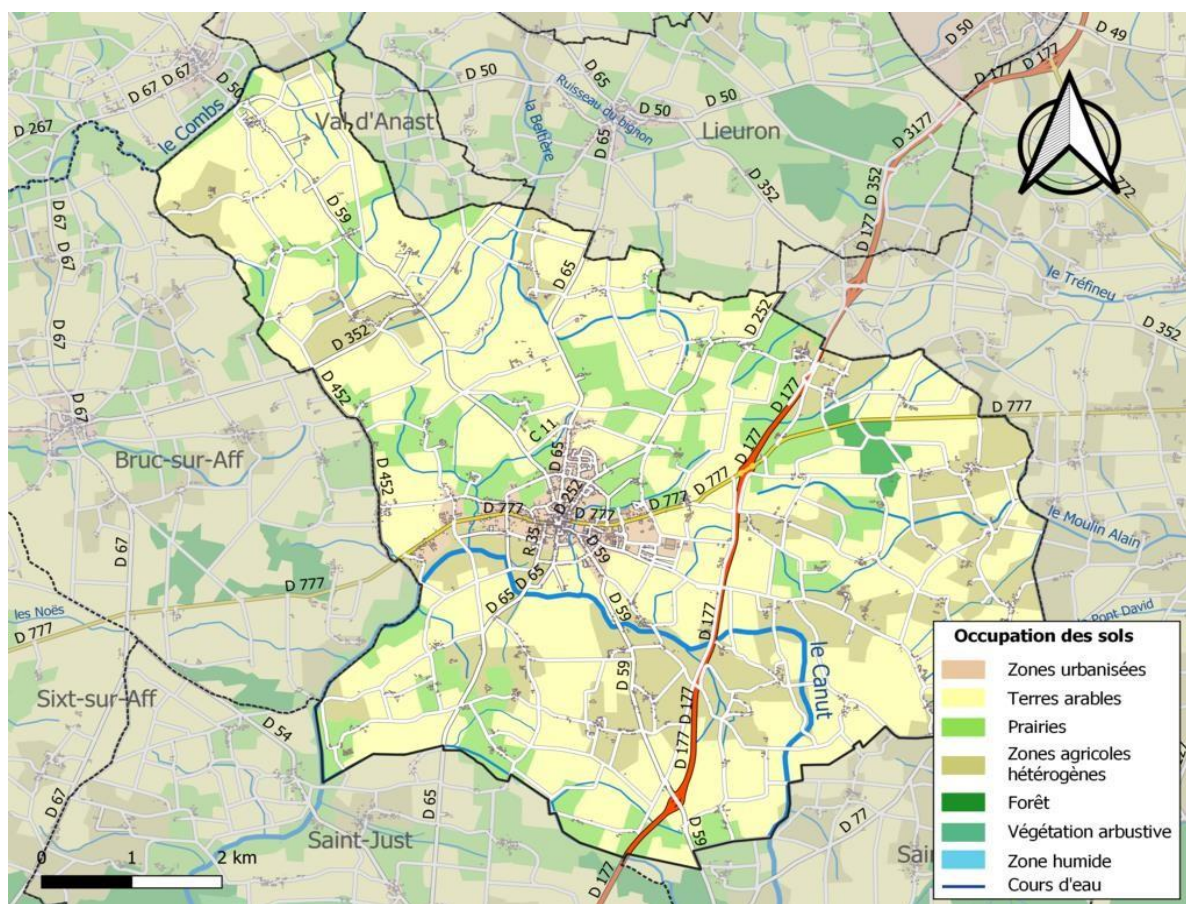


CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

- Pipriac :



Vue aérienne de Pipriac en 1950



Vue aérienne de Pipriac de nos jours



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
 Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just
 Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Situation géographique :

Située à 60 m d'altitude et dotée d'une superficie de 4875 hectares, PIPRIAC est située sur l'axe RENNES/REDON respectivement à 40 km et 20 km.

Démographie :

Au 1er janvier 2019, la population recensée totalise 3791 habitants.
Ses habitants se nomment les Pipriatins et Pipriatines.

Ruralité :

Pipriac est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee. Elle appartient à l'unité urbaine de Pipriac, une unité urbaine mono-communale de 3 745 habitants en 2017, constituant une ville isolée. La commune est en outre hors attraction des villes.

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (95,3 % en 2018), une proportion sensiblement équivalente à celle de 1990 (96,2 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : terres arables (59,1 %), zones agricoles hétérogènes (20,7 %), prairies (15,5 %), zones urbanisées (3,8 %), forêts (1 %).

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Redon, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 31 communes, est catégorisée dans les aires de plus de 50 000 habitants

Environnement :

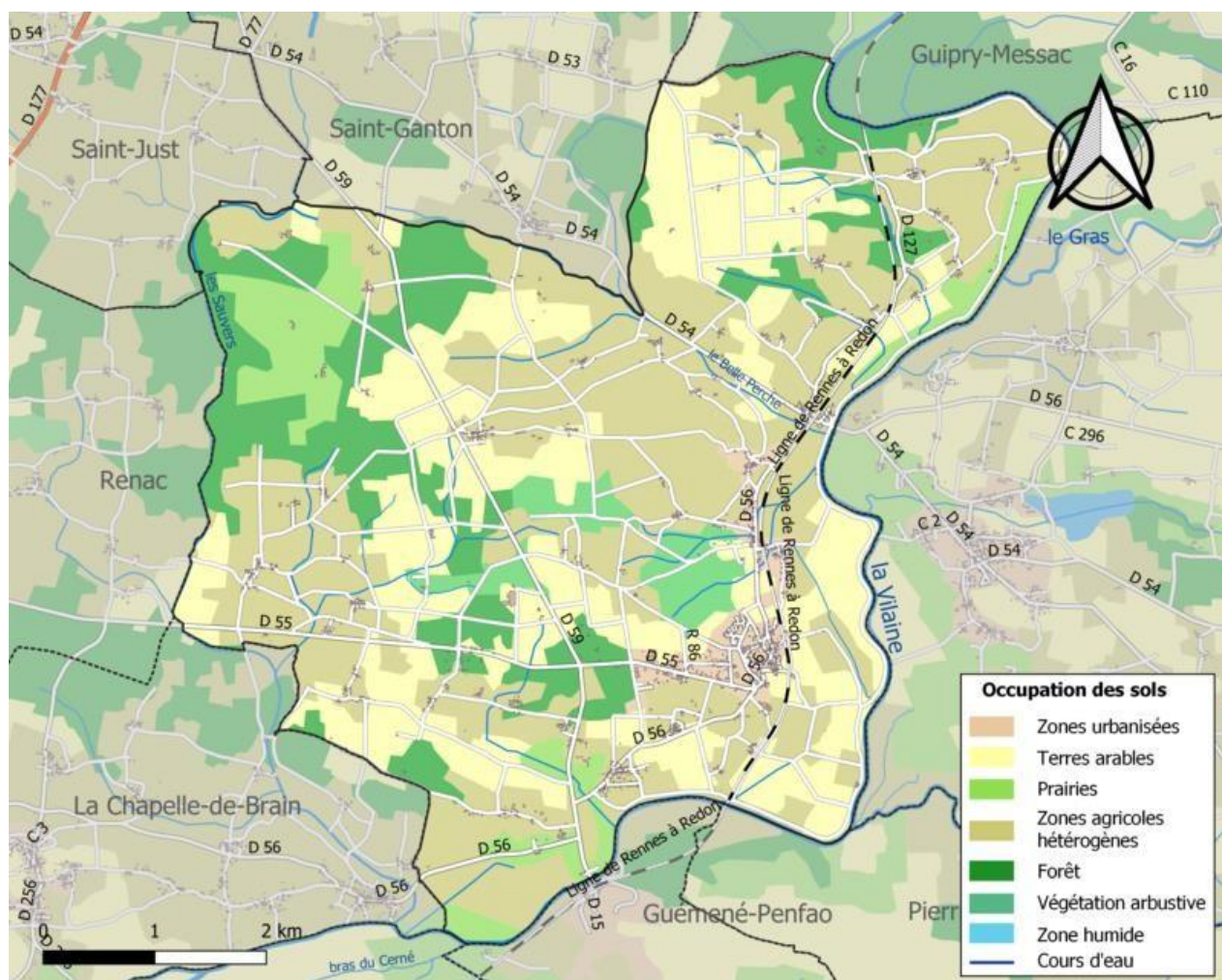
Il n'existe à ce jour aucune ZNIEFF sur la commune de Pipriac, cependant les dernières recherches ont mis en lumière 716 taxons terminaux dont 7 sont dans les listes rouge régionale, nationale, européenne et mondiale comme le moineau friquet, l'œillet giroflée, le rossignol philomèle, la tourterelle des bois...

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

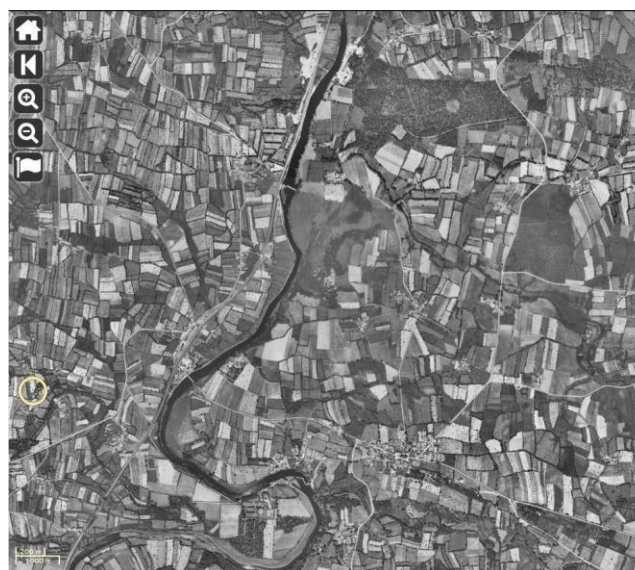
Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

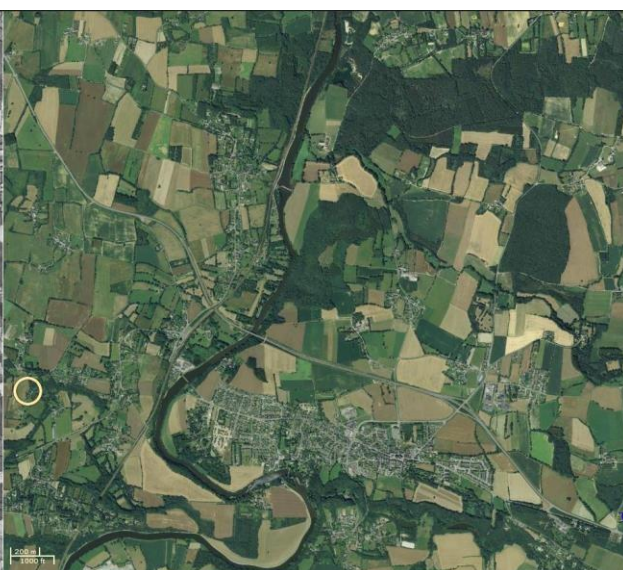
- **Langon :**



Vue aérienne de Langon en 1950



Vue aérienne de Langon de nos jours



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just
Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Situation géographique :

Langon s'est développé à 1,5 km à l'est de la Vilaine sur une rupture du plateau à environ 50 m d'altitude. Au sud du bourg, la vallée de la Vilaine s'élargit et l'altitude ne dépasse pas 5 m à 6 m et annonce les marais de Redon. La superficie de la commune est de 36.54 km².

Démographie :

En 2019, la commune comptait 1 385 habitants, en diminution de 5,07 % par rapport à 2013

Ruralité :

Langon est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Redon, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 31 communes, est catégorisée dans les aires de plus de 50 000 habitants.

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (78 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (78 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (43,7 %), terres arables (27,8 %), forêts (15,9 %), prairies (6,5 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (3,2 %), zones urbanisées (2,8 %).

Environnement :

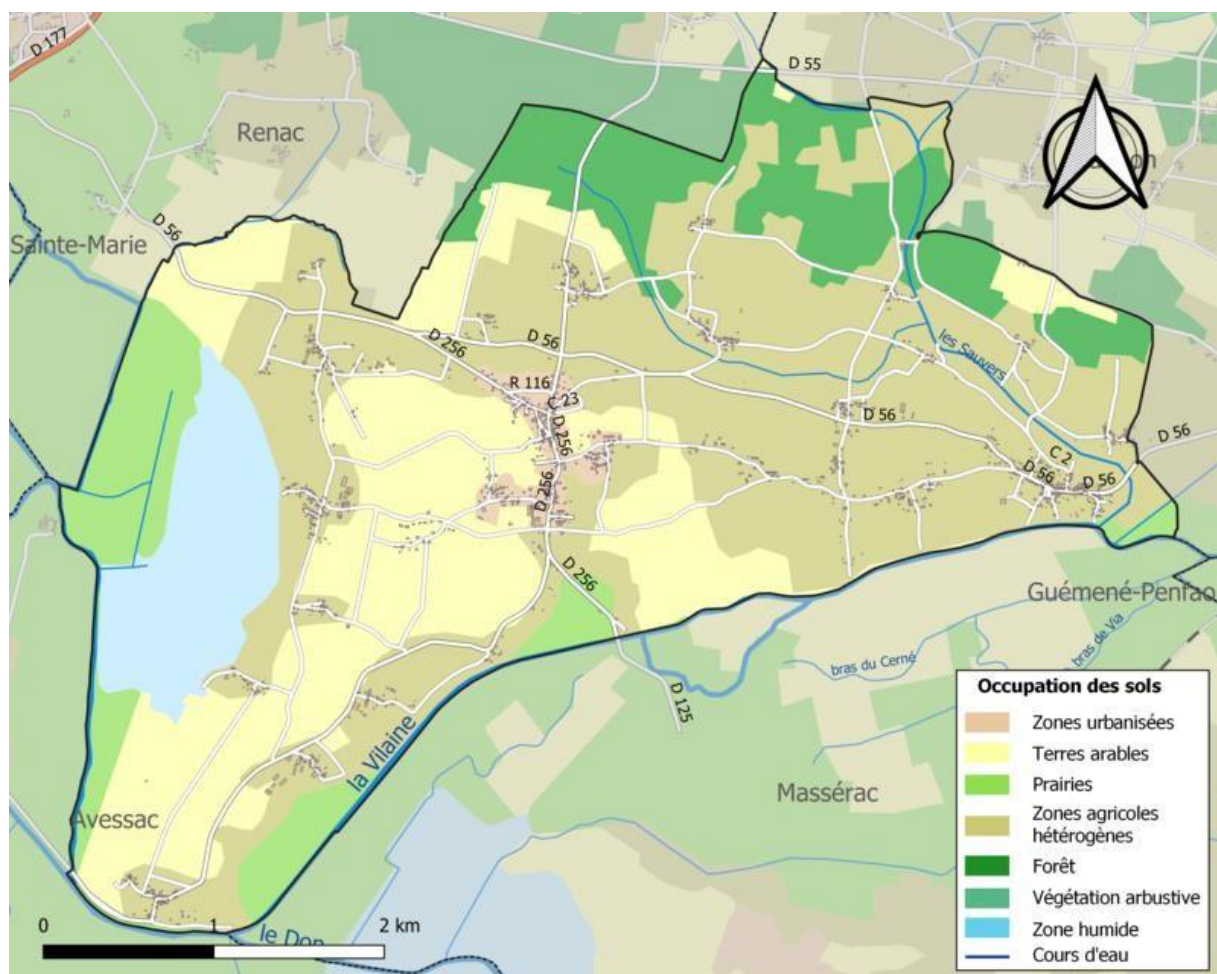
Du point de vue de la richesse de la flore, Langon est à la treizième place des communes du département possédant dans leurs différents biotopes le plus de taxons, soit 600 pour une moyenne communale de 348 taxons et un total département de 1 373 taxons (118 familles). On compte notamment 44 taxons à forte valeur patrimoniale (total de 207) ; 17 taxons protégés et 33 appartenant à la liste rouge du Massif armoricain (total départemental de 237)

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

- La Chapelle de Brain :



Vue aérienne de La Chapelle de Brain en 1950

Vue aérienne de La Chapelle de Brain de nos jours



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

La Chapelle-de-Brain est une commune française située dans le département d'Ille-et-Vilaine

Démographie :

En 2019, la commune comptait 984 habitants, en augmentation de 1,44 % par rapport à 2013

Ruralité :

La Chapelle-de-Brain est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Redon, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 31 communes, est catégorisée dans les aires de plus de 50 000 habitants

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (80,3 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (80,3 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (46,1 %), terres arables (25,7 %), forêts (10,4 %), prairies (8,5 %), zones humides intérieures (7,3 %), zones urbanisées (2 %)

Environnement :

Le marais de Gannedel :

Cet espace naturel est situé au cœur des marais de Vilaine, l'une des plus grandes zones humides du département.

Le marais de Gannedel s'est formé à l'endroit où le Canut rejoint la Vilaine, au gré de l'évolution du niveau de la mer depuis 8000 avant J.-C. Ce site de 500 hectares est aujourd'hui classé en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Il fait partie du réseau Natura 2000. Il accueille plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux tout au long de l'année. Mais c'est au printemps qu'il révèle le mieux tous ses secrets.

Une mosaïque de milieux

Le marais compte deux plans d'eau, des prairies humides inondables, une roselière (80 ha) et des cours d'eau de faible profondeur. Le tout forme un magnifique décor naturel et paysager, souligné par des coteaux au profil rocheux et boisé.

Une histoire au long cours

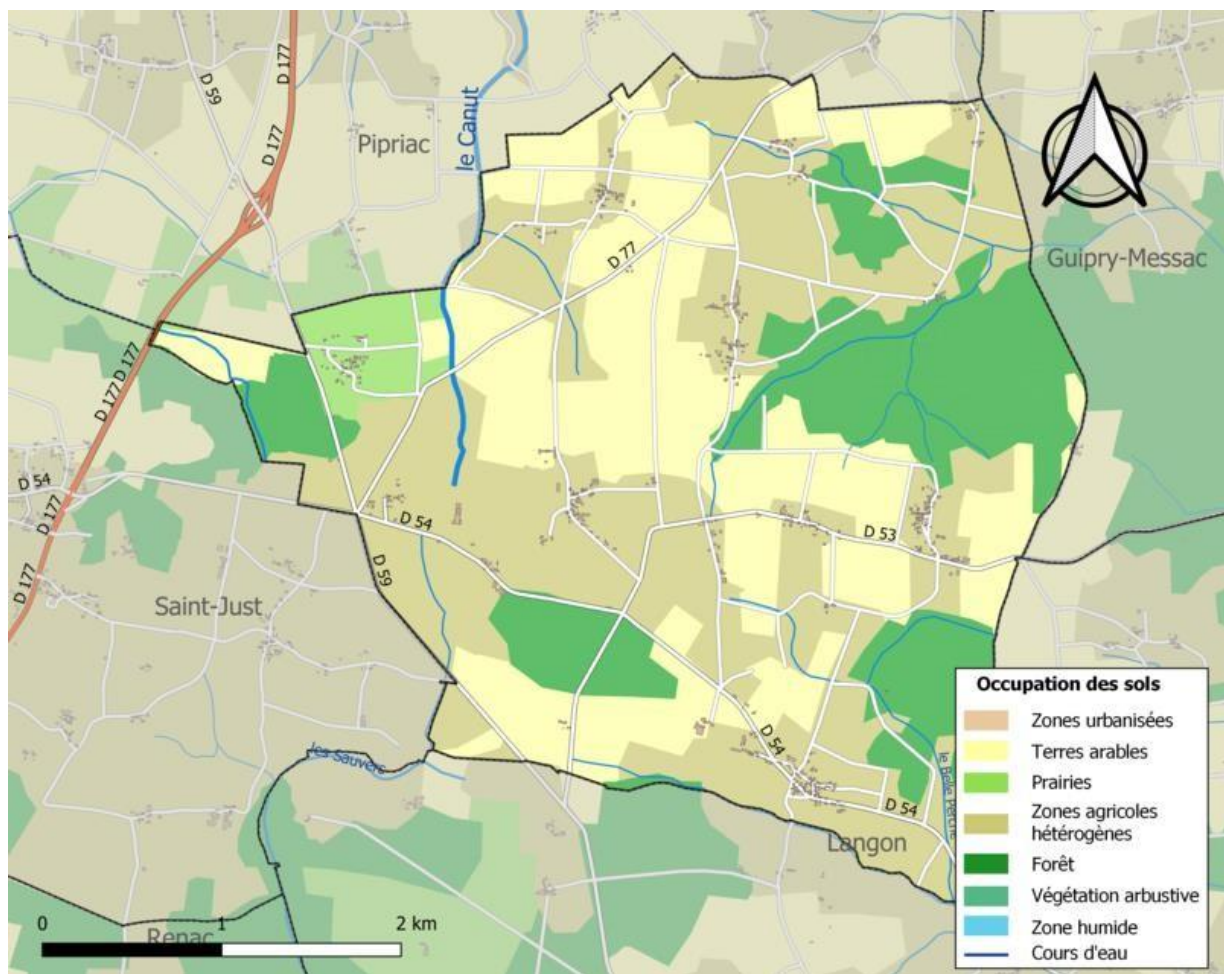
Le marais de Gannedel est exploité par les hommes jusqu'à la fin du XIXe siècle. On vient y pêcher et chasser. On y pratique aussi l'élevage jusqu'à ce que l'exode rural mette un terme aux activités traditionnelles. La construction du barrage d'Arzal (Morbihan) change la donne en 1970. Situé à 8 km de la mer, l'ouvrage stoppe la remontée des marées. Conséquence? Les inondations naturelles disparaissent. Les marais peuvent être aménagés et la navigation fluviale est rétablie. Puis le cours de la Vilaine au nord est rectifié. La mise en culture se poursuit, le remembrement aussi. Le fonctionnement naturel de la zone humide est modifié. Au début des années 90 apparaît un nouveau phénomène. Une plante envahissante fait son apparition : la jussie. Elle contribue au comblement progressif de la zone humide. Le Département intervient régulièrement pour limiter son expansion.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

- **Saint-Ganton :**



Vue aérienne de Saint-Ganton en 1950

Vue aérienne de Saint-Ganton de nos jours



Situation géographique :

Saint-Ganton (Sant-Weganton) est une commune française située dans le département d'Ille-et-Vilaine

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Démographie :

En 2019, la commune comptait 429 habitants, en augmentation de 4,63 % par rapport à 2013

Ruralité :

Saint-Ganton est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee. La commune est en outre hors attraction des villes

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (78,4 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (78,4 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (43,8 %), terres arables (31,6 %), forêts (21,6 %), prairies (3 %).

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Redon, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 31 communes, est catégorisée dans les aires de plus de 50 000 habitants

Environnement :

- Étang des Forges, un des étangs mésotrophes initiaux d'Ille-et-Vilaine
- L'ancienne carrière de schiste bleu.
- La vallée de Beaucel
- ZNIEFF du bois de Baron (358 ha)

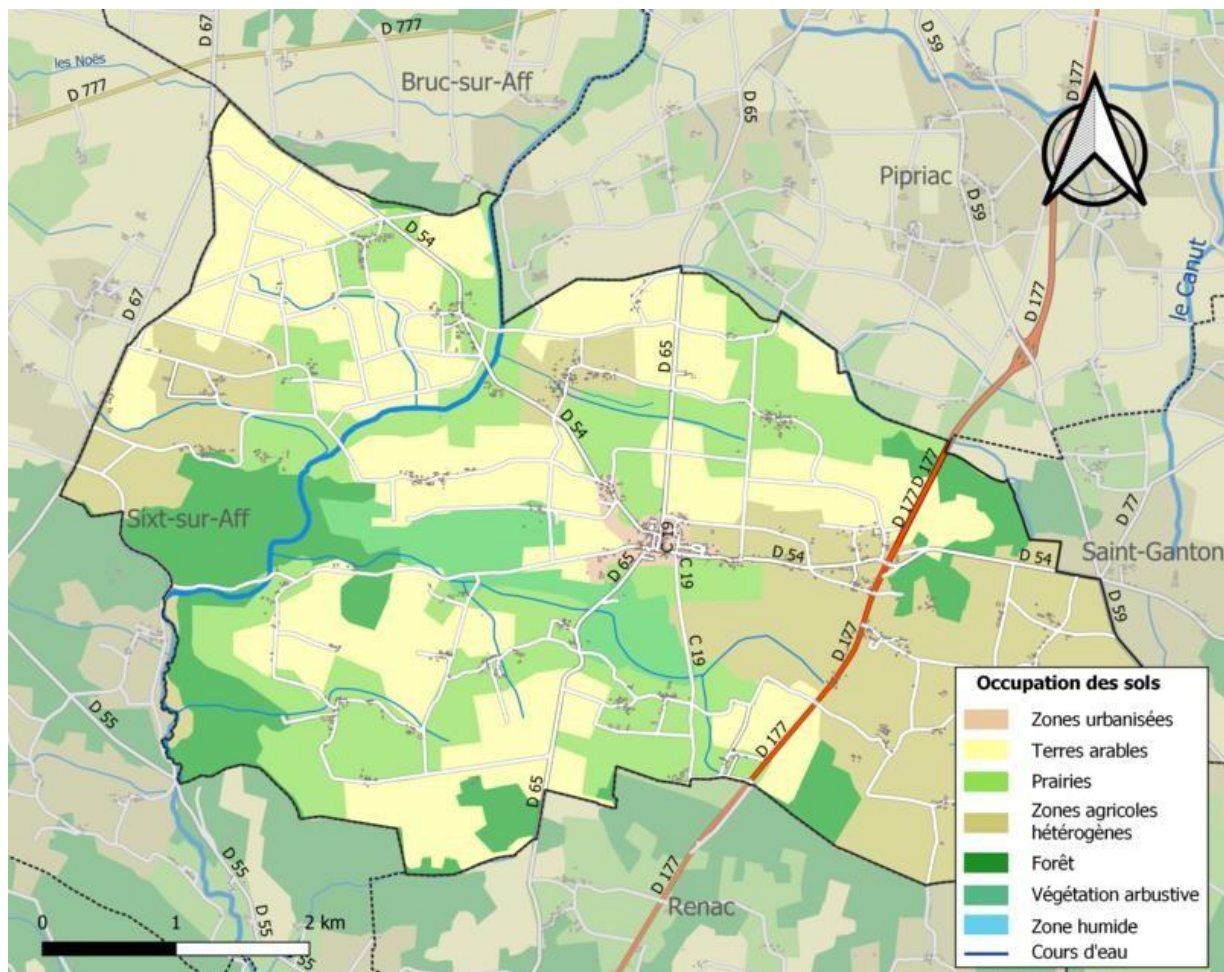
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Nouvelles communes associées aux Atlas de la Biodiversité Communale :

- Saint-Just :



Vue aérienne de Saint-Just en 1950



Vue aérienne de Saint-Just de nos jours



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just
Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Situation géographique :

Saint-Just est une commune française située dans le département d'Ille-et-Vilaine en région Bretagne.

Démographie :

En 2019, la commune comptait 1 055 habitants, en diminution de 3,83 % par rapport à 2013 (Ille-et-Vilaine : +5,84 %, France hors Mayotte : +2,17 %).

Ruralité :

Saint-Just est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses, au sens de la grille communale de densité de l'Insee

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Redon, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 22 communes, est catégorisée dans les aires de plus de 50 000 habitants.

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (82,9 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (82,9 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : terres arables (33,2 %), zones agricoles hétérogènes (26,3 %), prairies (23,4 %), forêts (11,5 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4,5 %), zones urbanisées (1,1 %).

Environnement :

La commune de Saint-Just possède un patrimoine naturel remarquable composé d'une mosaïque de milieux. Zones humides, landes, affleurements rocheux, pinèdes, bocage accueillent une riche biodiversité. Ces milieux naturels ont subi au fil du temps de lourdes transformations. Leur connaissance et leur maintien constituent aujourd'hui un enjeu fort pour la commune.

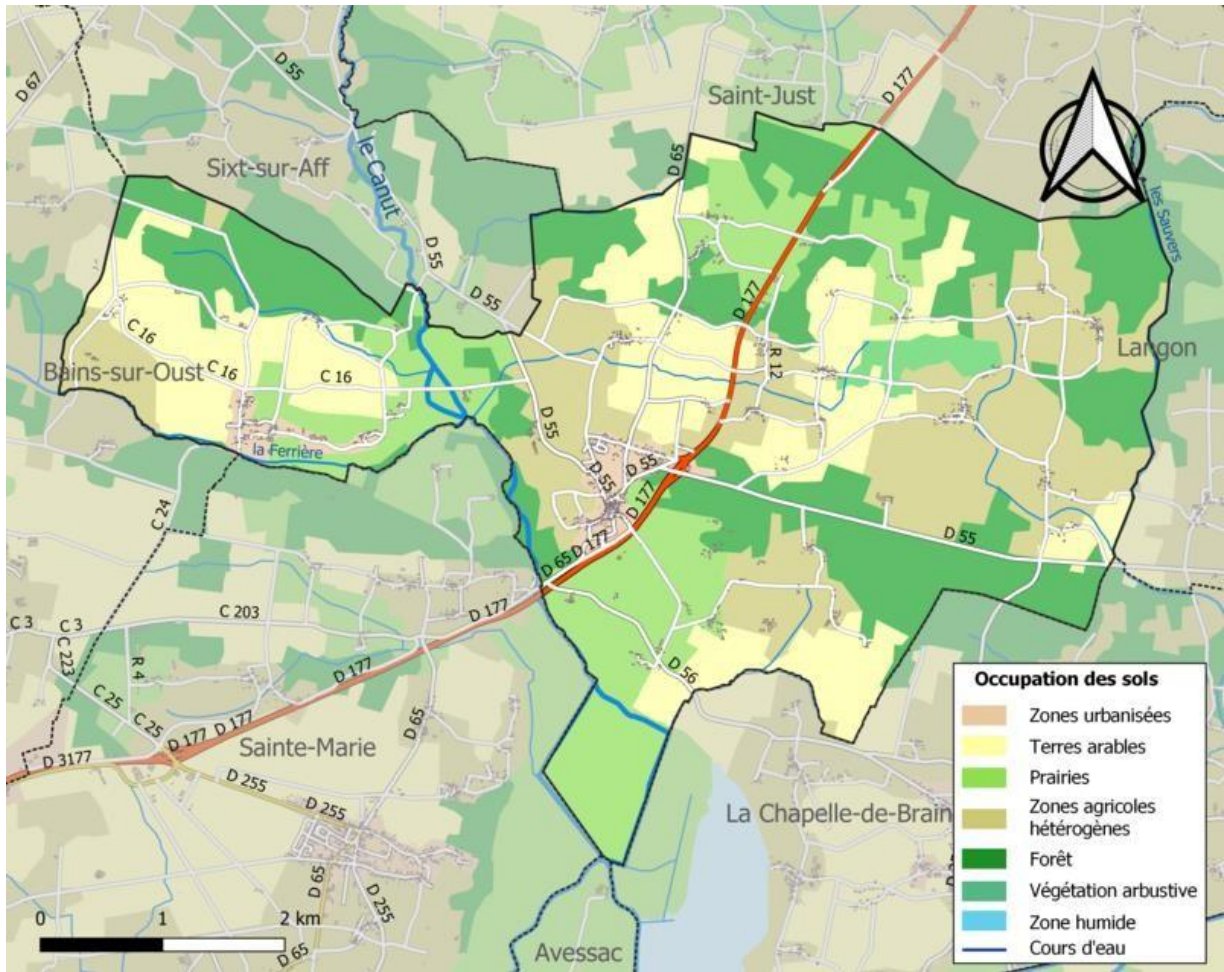
Le relief de la commune offre aux contemplateurs des vallées verdoyantes, des grées sèches à la végétation de lande caractéristique du paysage breton intérieur

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

- **Renac :**



Vue aérienne de Renac en 1950

Vue aérienne de Renac de nos jours



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just
Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Situation géographique :

La commune de Renac fait partie du canton de Redon. Renac dépend de l'arrondissement de Redon, du département d'Ille-et-Vilaine (Bretagne).

La commune est située à l'extrême nord de la communauté de communes du Pays de Redon et au centre du pays de Redon et Vilaine.

Démographie :

En 2019, la commune comptait 1 034 habitants, en augmentation de 6,16 % par rapport à 2013 (Ille-et-Vilaine : +5,84 %, France hors Mayotte : +2,17 %).

Ruralité :

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (67,1 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (67,4 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (28,7 %), zones agricoles hétérogènes (25,2 %), terres arables (22,6 %), prairies (19,3 %), zones urbanisées (2,8 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (1,4 %).

Environnement :

La commune compte plusieurs espaces naturels protégés :

- l'étang de Saint-Julien, ZNIEFF de 27 ha, à l'ouest du bourg, un des étangs eutrophes d'Ille-et-Vilaine.
- Les combles de l'église de Renac sont protégés par un arrêté préfectoral de biotope pour la protection de deux espèces de chauve-souris : grand murin (*Myotis myotis*) et le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Du point de vue de la richesse de la flore, Renac fait partie des communes du département possédant dans leurs différents biotopes le plus de taxons, soit 584 pour une moyenne communale de 348 taxons et un total départemental de 1373 taxons (118 familles).

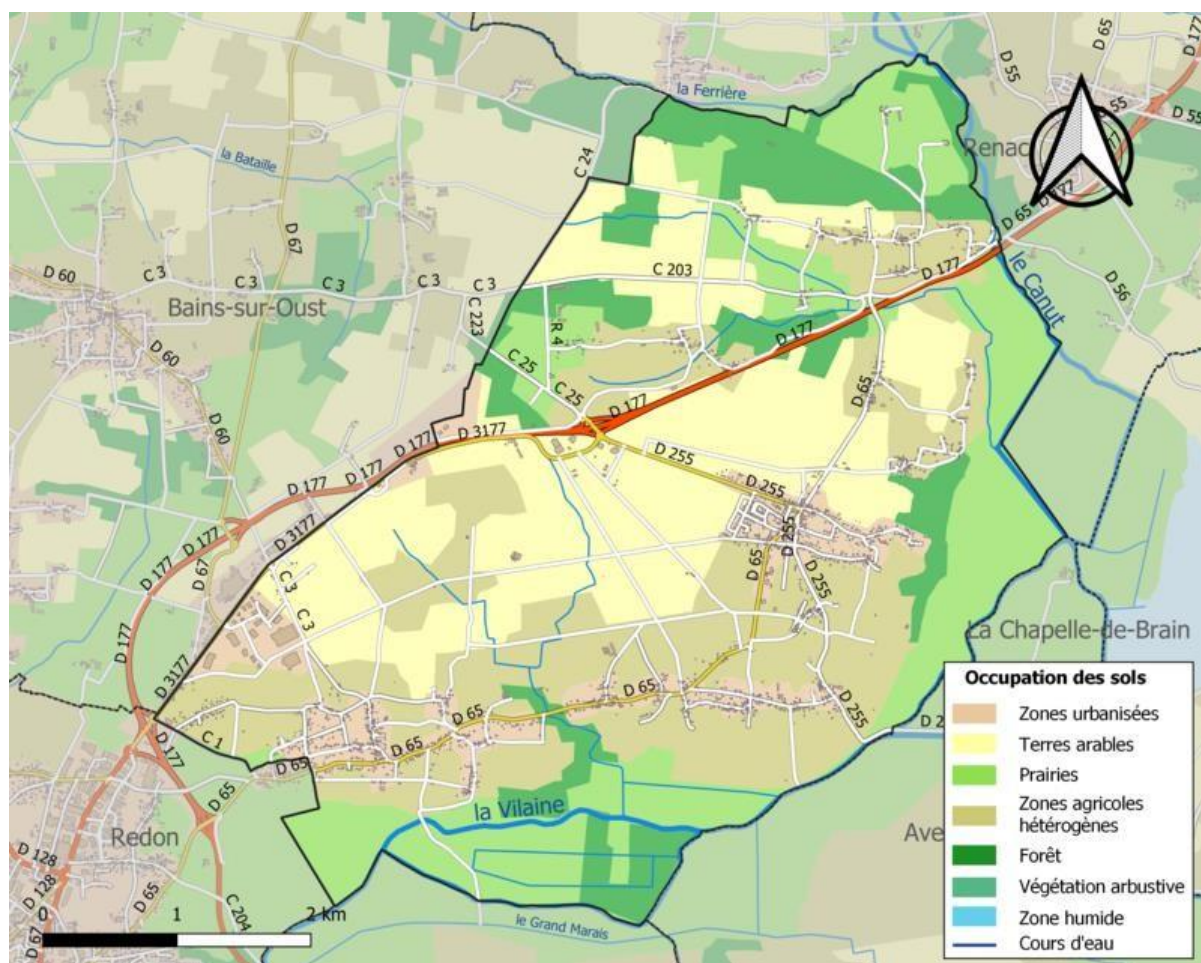
On compte exceptionnellement près de la moitié des taxons à forte valeur patrimoniale (97 sur un total de 207) ; 44 taxons protégés et 66 appartenant à la liste rouge du massif armoricain (total départemental de 237)

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

- Sainte-Marie :



Vue aérienne de Ste Marie en 1950



Vue aérienne de Ste Marie aujourd'hui



Situation géographique :

Sainte-Marie est situé dans la vallée de la Vilaine, à l'extrémité sud du département d'Ille-et-Vilaine et à la limite du département de la Loire-Atlantique, à 8 km au nord-est de Redon.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Les communes limitrophes sont Redon, Bains-sur-Oust et Renac en Ille-et-Vilaine, Avessac et Saint-Nicolas-de-Redon en Loire-Atlantique.

Démographie :

En 2019, la commune comptait 2 265 habitants, en diminution de 1,48 % par rapport à 2013 (Ille-et-Vilaine : +5,84 %, France hors Mayotte : +2,17 %)

Ruralité :

L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (79,2 % en 2018), néanmoins en diminution par rapport à 1990 (84,2 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : zones agricoles hétérogènes (29,9 %), terres arables (27,6 %), prairies (21,7 %), forêts (11,7 %), zones urbanisées (7 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (2 %)

Environnement :

Les villages, aux maisons de schiste et de granit, se sont groupés aux abords des marais, qui parfois, l'hiver, se recouvrent d'eau. Sur les terres plus hautes, pauvres et à fleur de roche, on trouve des landes et des bois, ainsi que le bourg plus récent.

Sainte-Marie est une commune récente qui a connu ses premières élections en 1872, date de son détachement définitif de la commune de Bains-sur-Oust.

Du point de vue de la richesse de la flore, Sainte-Marie fait partie des communes du département possédant dans leurs différents biotopes le plus de taxons, soit 517 pour une moyenne communale de 348 taxons et un total départemental de 1373 taxons (118 familles). On compte notamment 37 taxons à forte valeur patrimoniale (total de 207) ; 18 taxons protégés et 27 appartenant à la liste rouge du Massif armoricain (total départemental de 237)

3. Les objectifs du projet :

Des atlas de la biodiversité communale sont actuellement en cours sur les communes de Pipriac, Langon, La Chapelle de Brain et Saint-Ganton. Ils vont permettre la mise en place d'une stratégie globale pour la biodiversité du territoire. Ils sont des outils utiles en préalable aux études des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, Scot, SAGE).

Les raisons de cette démarche de mise en valeur de la Trame Verte et Bleue et des Zones Humides sur ces 4 communes permettra de mieux comprendre les éco systèmes naturels passés et actuels.

Le remembrement des années 1960 a modifié nos paysages, nos cours d'eau, a fait disparaître la majorité des zones humides au profit de pratiques agricoles intensives et dangereuses pour l'homme et son environnement.

La comparaison entre les pratiques différentes d'une commune à l'autre concernant le remembrement renseigne sur l'état des continuités écologiques de communes partant en

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

continuités géographiques. Nous pouvons constater à ce jour certaines disparités dans ces continuités écologiques et géographique faisant suite aux remembrements successifs, certaines communes sont malheureusement dépourvues de ces continuités. Le maillage bocager est interrompu sur de grandes surfaces agricoles ce qui provoque une absence de corridors écologiques si importants à la circulation des espèces tant faunistiques que floristiques.

Depuis des milliers d'années, l'homme a modifié le paysage pour son profit : agriculture, élevage, urbanisation, exploitation du bois, voies de circulations routières...

Aujourd'hui, cet impact a pour conséquence une perte de biodiversité importante, des zones humides asséchées pour permettre les cultures, les risques d'inondations plus fréquentes, l'imperméabilisation des sols, l'appauvrissement des terres cultivables, le déficit de captage du CO₂, le réchauffement climatique entre autres.

Mettre en valeur la trame verte et bleue de ces communes visera à sensibiliser les acteurs du territoire à l'importance de préserver et de restaurer des zones sensibles. Ce projet permettra de mettre en lumière les problématiques environnementales du secteur grâce un travail en plusieurs étapes.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, un diagnostic TVB (Trame Verte et Bleue) va être réalisé par le CPIE Val de Vilaine sur les communes concernées. Réaliser la même démarche dans les communes de Renac, Sainte-Marie et de Saint Just et à termes à d'autres communes supplémentaires comme Sixt sur Aff, Avesac, Massérac... permettra de maintenir ou de reconstituer un réseau d'échange sur ce territoire pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire. Et ainsi, agir contre le déclin de la biodiversité dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels dû entre autres au remembrement, à l'agriculture ainsi qu'aux infrastructures routières. L'objectif des inventaires naturalistes devra servir à la population afin d'engager un plan durable de reconstruction du bocage et de la réalisation d'un éco territoire écologique.

La mise en valeur de la Trame Verte et Bleue ainsi que celle des Zones Humides permettront aux élus de chacune de ces communes de se doter d'un document de référence afin d'agrémenter les décisions politiques communales.

Un second document de références permettra de doter et d'aider aussi les agriculteurs dans leurs choix dans l'aménagement de leurs terres agricoles et de permettre également de comprendre l'intérêt de conserver ou de replanter les haies bocagères.

Ces documents doivent préfigurer les décisions d'aménagements et de préservation de la biodiversité, du maillage bocager, de la qualité de l'eau, de la prévention contre les inondations entre autres.

4. Le programme d'actions :

L'objectif principal concernant la population et les élus locaux est qu'ils sachent qu'un programme d'actions est en cours sur leur commune, qu'il y a des connexions avec les communes riveraines et qu'elle sera mise à contribution pour maintenir et améliorer le cadre de vie, la biodiversité indispensable à l'épanouissement général. Pour cela, plusieurs actions seront nécessaires :

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

• Création et animations des Comités Citoyens

Trois nouveaux comités seront constitués sur les trois communes de Ste Marie, Renac et St Just.

Le CPIE aura à sa charge la mise en œuvre des contenus à envisager, en concertation avec les élus. La prise de contact avec les futurs membres se fera, comme sur les autres communes Atlas, sur la base d'une liste de citoyens motivés par la biodiversité repérées par la mairie, de telle façon que les diverses composantes de la commune soient représentées.

Des regroupements des 7 communes (4 Atlas + 3 communes concernées par ce projet) seront envisagées afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'échanger sur les continuités écologiques et prendre ainsi conscience de la naissance d'un éco-territoire.

Les Comités Citoyens (un par commune) auront particulièrement vocation à repérer les contraintes et menaces qui pèsent sur la biodiversité locale, à appuyer sur les atouts et les forces locales pour développer des pistes d'actions, à diffuser les enquêtes et les informations à l'ensemble de la population avec l'appui des mairies. Une formation de base à la définition de la biodiversité sera dispensée.

Trois comités seront constitués sur la base de composition des commissions Environnement de ces communes (élus, techniciens, citoyens...).

Une formation de base construite d'une part sur la recherche d'une définition partagée des principes qui encadrent la biodiversité locale et, d'autre part sur une amorce de l'expression par les participants des contraintes/menaces/atouts/forces et pistes d'actions seront définies plus finement.

Périodicité des réunions : minimum 3 fois par an

Actions :

Animation des Comités Citoyens : CPIE Val de Vilaine sera chargé d'animer les différents Comités Citoyens. L'association aura également à sa charge les prises de contacts, les calendriers des réunions, de la rédaction des comptes-rendus et de leurs envois aux différents Comités Citoyens concernés.

• La mise à disposition de la population des cartographies des zones humides et des cours d'eau (exposition)

Indispensable pour la trame bleue, les cours d'eau, fossés, mares et autres zones humides sont pour de nombreuses espèces des lieux de reproduction, de ponte et de nourrissage ou des passages indispensables pour leurs déplacements. Victimes entre autres de l'urbanisation des zones rurales, des agrandissement des parcelles agricole et des constructions de nouvelles infractures routières.

Ces zones se trouvent souvent sur des parcelles privées. Il existe aujourd'hui dans les PLU différents inventaires qui sont à prendre en compte comme ceux sur les zones humides, les zones naturelles...

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

De plus, il existe déjà des cartographies précises de ces zones humides et mares. Celles-ci sont consultables gratuitement ou sur demande auprès des instances concernées.

Action :

La création d'une exposition de cartographies de ces zones humides et des cours d'eaux locaux et sa diffusion (mairies, médiathèques...) reprenant les composantes écologiques des ces milieux (faune, flore, géologie...) permettra d'informer et de sensibiliser la population à la préservation des zones humides et des cours d'eaux.

Le contenu de cette exposition permettra de positionner les différents éléments fondamentaux de la préservation de ces zones humides.

Des permanences permettront à la population de venir découvrir les expositions et d'en apprendre d'avantage sur la richesse de ces milieux.

Cela permettra également aux propriétaires privés de pouvoir faire remonter des données naturalistes essentielles à la connaissance de chacun. Des observations participatives pourront être mises en place afin que la population s'approprie ces recherches et puisse ensuite faire remonter ces données.

Périodicité des permanences : 3 fois par an

- **Recensement des Trognes ou arbres tétards et autres arbres remarquables du bocage par la population**

Ces arbres taillés pendant de nombreuses années avaient de multiples usages, bois de chauffage, clôtures, litières...Ce sont aujourd'hui de vrais refuges pour la biodiversité. Ces vieux arbres sont souvent creux et servent d'habitat à de nombreuses espèces rapaces nocturnes, chiroptères, insectes... un vieux chêne peut accueillir une centaine d'espèces de plantes et d'animaux. Leur préservation est indispensable pour préserver l'équilibre de la chaîne alimentaire (rôle de gîtes, de piège à carbone, épurateur, paysager...).

A ce jour, sur le territoire de ces 7 communes, très peu d'arbres remarquables et autres ont été recensés, il doit rester d'autres arbres majestueux à découvrir.

Action :

- Un recensement par la population peut être une solution pour les préserver et les mettre en évidence sur chacune de ces communes. Un appel à la population sera lancé avec une méthodologie précise pour le recensement. Si certains arbres se révèlent en faire partie, une demande officiel de labellisation pourra alors être déposée auprès de l'association « Arbres remarquables » en accord avec les propriétaires privés ou publics. L'installation d'un panneau informatif pourra également être installé près de l'arbre afin d'informer les promeneurs.
- Des balades découvertes seront organisées afin de les faire découvrir au plus grand nombre.

Un observatoire des saisons a été initié il y a 4 ans au CPIE afin d'inviter les citoyens à faire remonter leurs observations en termes de changements climatiques au travers de leurs cultures légumières dans leurs potagers.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Une communication sera prévue via les réseaux sociaux, les sites internet des différentes communes et du CPIE, de l’affichage permettra de mobiliser le plus de personnes volontaires

Périodicité des balades : 3 fois par an

- **Formations à la biodiversité**

- Des formations sur le Trame Verte et Bleue et les Zones Humides théoriques et sur le terrain seront dispensées auprès de la population, des élus, des agents communaux afin de garantir à chacun des apports de connaissance des différents milieux naturels. Ces formations auront pour rôles de définir ensemble ce qu’est la TVB, de savoir interpréter une cartographie et de réfléchir aux différents aménagements possibles en faveur de cette biodiversité.

Ces formations seront proposées à la population au sein de chacune des communes concernées, elles seront réalisées sur des demi-journées de terrain : dans le bocage, dans les zones humides...

Périodicité des formations à la biodiversité : 3 fois par an

5. Le calendrier de phasage du projet

Janvier à décembre 2023 : Créations et animations des Comités Citoyens sur les 3 communes (3/an/commune)

Mars/Avril : Formations à la biodiversité sur les 3 communes

Avril/Mai : Création d’une exposition/cartographie sur les zones humides et leurs richesses

Avril/Mai : Recensement par la population des arbres remarquables

Juin à septembre : Permanences en mairies/médiathèques, accueil du public et animations autour des cartographies

Juin à septembre : Balades découvertes des arbres remarquables recensés

Juillet à décembre : Reconnaissance, récolte et mise en culture des graines d’arbres et arbustes locaux

Septembre/octobre : Formation TVB/ZH auprès de la population/élus/agents communaux

Janvier à décembre : Rédaction de comptes-rendus, bilans, communication des actions auprès des communes, rédaction des plans d’actions pour 2024

6. Les perspectives du projet

A l’issue de cette première année, le projet pourra dans une nouvelle phase avec de nouvelles actions à destination de la population de ces 7 communes en fonction des actions réalisées lors de la première année.

CENTRE PERMANENT D’INITIATIVES POUR L’ENVIRONNEMENT

Association Nature et Mégalithes – 10 allée des cerisiers 35 550 Saint-Just

Tel : 02.99.72.69.25 – Mail : naturetmegalithes@wanadoo.fr

Eléments financiers

Commission permanente
du 05/12/2022

N° 47259

Dépense(s)

Réservation CP n°66

Imputation

65-738-6568-0-P433

Autres participations

Montant crédits inscrits

360 088 €

Montant proposé ce jour

20 000 €

TOTAL

20 000 €